

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL

20 mai 2019

Absents excusés : Karine CHOBEAU (pouvoir à Thierry VILLIERE)
Christophe GUEDRA (pouvoir à Clovis LEGRAND)
Patrick KESTLER (pouvoir à Sylvie MACHET)
Samuel LAGILLE

PV de la séance du 1^{er} avril 2019 approuvé.

DELIBERATION : adhésion à la prestation en santé prévention du centre de gestion de la Marne

Depuis plusieurs années, le suivi en santé au travail des agents communaux est confié au Centre de gestion de la Marne. Ce dernier propose aux communes une nouvelle convention relative à la médecine préventive.

Concernant la facturation à l'acte des visites médicales, les tarifs fixés 2019 sont les suivants :

- Prestation hors examens médicaux : 0.28 % de la masse salariale
- Visite médicale particulière : 68 €
- Visite médicale périodique : 60 €
- Entretien infirmier : 42 €

Le Maire propose au conseil municipal que la commune adhère à cette nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS : création d'un poste non permanent pour binôme avec l'adjoint technique de la cantine

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique pour une durée d'une à deux semaines fin juin 2019 pour permettre à la personne recrutée à compter de la rentrée scolaire 2019 en remplacement de Madame Christiane ADAM de découvrir son futur poste.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : création d'un poste pour remplacement d'un adjoint technique à la cantine partant en retraite le 1^{er} septembre 2019

Un poste d'adjoint technique à temps partiel (12h37/35^{ème}) soit 12h62 hebdomadaire doit être créé à compter du 30 août 2019 pour assurer le remplacement de Mme Christiane ADAM qui prend sa retraite.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION : demande de subvention à la DRAC pour la réfection supportage des vitraux du transept Sud de la Basilique

Des chutes de pierres ont été constatées à l'intérieur de la basilique au niveau du transept sud. Après expertise, la DRAC autorise la commune à faire les réparations provisoires, pour un montant de 2 520 € TTC Une demande de subvention est effectuée.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION : vœu présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

De nombreux territoires français ne disposent plus d'une offre de services de santé suffisante et les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins.

Dans le cadre des échanges locaux du débat national, il est proposé aux Maires d'intervenir auprès du Président de la République, du 1^{er} Ministre et de la Ministre chargée des Solidarités et de la Santé pour leur demander de prendre en compte les enjeux suivants dans la réforme du système de santé :

- lutte contre les déserts médicaux et garantie d'une offre de santé de proximité,
- garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous,
- fin des directives nationales technocratiques,
- véritable association de l'ensemble des acteurs concernés,
- mise en œuvre d'incitations à une implantation équitable des services dans les territoires,
- maintien et renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients,
- fin de toute décision arbitraire visant à fermer des services publics hospitaliers,
- mesures pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers.

Le maire demande l'avis du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION : DM n° 1 local commercial

Suite aux travaux d'accès PMR de la cour d'école, des travaux de rehaussement du terrain sont prévus pour accéder à l'arrière du local commercial par le petit portail de la rue et par la porte donnant sur l'école. Montant des travaux : 17 097 €

Budget local commercial : transfert nécessaire de 10 000 € du compte 011-61522 vers le compte 021-21318 (investissement).

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION : demande pour achat de la parcelle A 1481

La mairie a reçu une offre de M. Sylvain MATTLIN qui souhaiterait acquérir une parcelle de terrain du domaine privé communal (section A1481), voisine de sa parcelle, située au lieudit «le Pont des Bergers».

Cette demande a fait l'objet d'une discussion entre les membres du conseil.

Considérant que la commune dispose de très peu de réserves foncières, le conseil ne souhaite pas se séparer de surfaces qui pourraient servir à d'éventuels échanges ou aménagements ultérieurs, et par conséquent se prononce pour un gel du patrimoine foncier de la commune.

Vote : 12 contre la vente de la parcelle, 1 abstention, 0 pour.

Fin de séance : 22h00.